



## AVIS PUBLIC

### RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse de la Ville de Coteau-du-Lac, madame Andrée Brosseau a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2021 lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le mardi 12 juillet 2022. Ce rapport est maintenant disponible sur le site Web de la Ville ainsi que la disponibilité copie papier à l'hôtel de ville et à la bibliothèque durant les heures de bureau.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 13 juillet 2022

Karina Verdon  
Directrice générale et greffière



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice 2021, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal Saint-François, édition du 13 juillet 2022
- Site internet de la Ville et le babillard de l'hôtel de ville le 13 juillet 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 13 juillet 2022.

Karina Verdon  
Directrice générale et greffière